Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260605-2026050612-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
A l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 Juin à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/05/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MORIN Héloïse, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, TROMEUR Alban

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HIVERT Sylvie à M. ROUSSEL Axel, MACE Marion à Mme TRÉCAN Marilyne, PIGEON Patricia à Mme MORIN Héloïse, M. GUILLOUX Sylvain à M. THÉBAULT Louis

Absent(s) : M. SORIN Rémi
A été nommé(e) secrétaire : M. BIGUÉ Yann

2026-05/06-12 – Gendarmerie : cession d'une parcelle communale

Considérant que la gendarmerie est en train d'être construite par l'entreprise Gasnier Promotion ;

Considérant qu'une bande de terrain d'1,70m de large, d'environ de 97m² appartenant à la commune est enclavée entre la future gendarmerie et la voie ferrée. Il apparait en conséquence qu'une cession à Gasnier promotion serait judicieuse.

Considérant que Monsieur le Maire propose une cession à titre gratuit de la bande de terrain ;

Considérant que Gasnier Promotion prendra à sa charge le bornage de la bande de terrain ainsi que les frais de notaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à céder à titre gratuit la bande terrain enclavée entre la future gendarmerie et la voie ferrée ;

- que Gasnier Promotion prenne à sa charge les frais de bornage ainsi que les frais de notaires ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes notariés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. BIGUÉ Yann

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
10/06/2026